



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome, 29 octobre – 2 novembre 2007

RAPPORT DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

1. L'Article 18 du Traité stipule que « *les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de financement pour l'application du présent Traité* » dont l'objectif est « *de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacé de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du présent Traité* »¹.
2. À sa première session, l'Organe directeur a adopté la *Stratégie de financement du Traité international* par sa Résolution 1/2006². Dans cette résolution, l'Organe directeur a noté « *que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures est un élément essentiel de la stratégie de financement eu égard à la conservation et à la disponibilité ex situ des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* »³.
3. Lors de cette même session, l'Organe directeur a également passé un Accord régissant les relations avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Cet Accord reconnaît notamment le Fonds fiduciaire comme étant « *un élément essentiel de la Stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation ex situ et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* »

¹ Article 18.1 et Article 18.2.

² IT/GB-1/06/Rapport, p.2 et Appendice F.

³ Résolution 1/2006, Préambule, paragraphe ix), IT/GB-1/06/Rapport, p.2.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse <http://www.planttreaty.org>.

4. L'Article 3 de l'Accord régissant les relations avec le Fonds fiduciaire stipule que l'Organe directeur « *fournit au Fonds des indications et des orientations générales relatives à toutes questions du ressort du Traité international* », que l'Organe directeur « *désigne quatre membres chargés de siéger au Conseil d'administration du Fonds* », et que le Conseil d'administration du Fonds « *soumet à l'Organe directeur du Traité international un rapport annuel sur les activités du Fonds* ». Conformément aux dispositions de cet Article, le Secrétaire de l'Organe directeur a reçu, le 13 août 2007, un *Rapport du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire à l'Organe directeur*. Ce rapport est joint en annexe au présent document sous la forme et dans la langue d'origine.

5. L'Article 4 de l'Accord régissant les relations avec le Fonds fiduciaire stipule que « *dans la limite des dispositions de l'Article 3, le Fonds et son Conseil d'administration bénéficient d'une indépendance exécutive totale concernant la gestion des opérations et des activités du Fonds, la prise de décisions liées à la mobilisation de fonds et à leur placement et le fonctionnement du Fonds, y compris les décisions liées à l'allocation de subventions prélevées sur le Fonds* ».

6. Un rapport sur la désignation par l'Organe directeur de quatre personnes chargées de siéger au Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, accompagné de renseignements personnels les concernant, figure dans le document IT/GB-2/07/04⁴. On trouvera ci-après une brève notice biographique de ces personnes:

a. Sir Peter Crane est professeur à la John & Marion Sullivan University de l'Université de Chicago. Il a été directeur des Jardins botaniques royaux de Kew (Royaume-Uni) et du Musée Field de Chicago (États-Unis). Il est actuellement membre de la Royal Society et membre associé étranger de l'Académie nationale des sciences des États-Unis et de l'Académie royale des sciences de Suède.

b. M. Adel El-Beltagy est président du Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et professeur à la faculté d'agriculture de l'Université Ain Shams. Il a été directeur général du Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) et sous-secrétaire d'État chargé de la bonification des terres (Égypte). Il est membre de l'Académie des sciences du Tiers Monde.

c. Mme Wangari Maathai est la lauréate du Prix Nobel de la paix 2004. Elle est membre du Parlement kenyan et présidente du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC). Elle est la fondatrice du *Green Belt Movement* et a été ministre adjoint à l'environnement et aux ressources naturelles. Elle est lauréate du *Right Livelihood Award*, du *Global 500 Roll of Honor*, du Prix Goldman, de l'*Edinburgh Medal*, du Prix Afrique, du Prix Sophie et de la Légion d'honneur.

d. M. Karl Erik Olsson est actuellement exploitant agricole en Suède. Ancien ministre suédois de l'agriculture, il a également siégé au Parlement suédois et au Parlement européen.

7. L'Organe directeur est invité à prendre note du contenu du rapport qui est joint en annexe au présent document, et à donner des indications utiles dans le cadre du Traité international et de l'Accord régissant les relations avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.

⁴ IT/GB-2/07/04, *Rapport du Président*.

Annexe 1

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL
POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES À L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE****I. INTRODUCTION**

1. Le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a le plaisir de soumettre à l'Organe directeur son premier rapport annuel sur les activités du Fonds, conformément à l'Article 3.3 de l'*Accord régissant les relations* entre les deux entités.
2. Comme l'*Accord* l'indique, le Fonds fiduciaire a été créé sous forme d'une dotation ayant pour objectif de « *mettre à disposition une source continue de financement à l'appui de la conservation à long terme du matériel génétique ex situ dont le monde est tributaire pour sa sécurité alimentaire* ». Par ailleurs, l'*Accord* note que le Plan d'action mondial de la FAO prévoit la « *mise en place et le soutien d'un système rationnel, efficace et durable de collections de ressources génétiques à l'échelle mondiale* ». Les activités dont le Fonds fiduciaire fait état, ont été conçues et sont mises en œuvre selon une approche scientifique, en fonction de ces objectifs.

II. ACTIVITÉS DU FONDS FIDUCIAIRE

3. Le Fonds fiduciaire a récemment lancé une importante initiative pour sécuriser la base biologique de l'agriculture et promouvoir une utilisation nouvelle et plus complète des ressources phytogénétiques. Cet effort vient s'ajouter, tout en en constituant une condition préalable, à des initiatives complémentaires visant à assurer la conservation à long terme de la diversité des cultures. Comme indiqué dans le texte de l'*Accord régissant les relations* avec le Fonds fiduciaire, le Traité international « *prévoit également qu'il convient d'accorder toute l'attention voulue à la nécessité d'une documentation, d'une caractérisation, d'une régénération et d'une évaluation appropriées, et à la promotion de l'élaboration et du transfert des technologies appropriées à cet effet [...], et prévoit également d'encourager et de développer les réseaux internationaux de ressources phytogénétiques et d'élaborer et de renforcer un système mondial d'information* ».
4. On trouvera ci-après une brève description de la contribution du Fonds fiduciaire à chacun des domaines susmentionnés, comme indiqué par l'*Accord régissant les relations* avec le Fonds.

**III. RÉGÉNÉRATION DE LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES CULTIVÉES MENACÉES
D'IMPORTANCE MONDIALE**

5. Le Fonds fiduciaire prévoit de contribuer, par un soutien financier, à la régénération d'échantillons distincts et menacés, actuellement conservés dans quelque 120 collections situées dans les pays en développement. Pour l'identification des collections spécifiques à soutenir, le Fonds s'est appuyé sur les « *Stratégies mondiales pour la conservation des espèces cultivées* » formulées par des spécialistes des cultures. Plus de 500 experts de 120 pays ont participé à ce processus et ont notamment identifié les collections qui recueilleraient collectivement le patrimoine génétique de chaque espèce. La régénération des entrées menacées a été indiquée comme étant hautement prioritaire et urgente dans ces stratégies, ainsi qu'au cours de nombreux débats informels tenus avec les délégués à la *première session de l'Organe directeur du Traité*

international. Le Fonds tient compte de cette situation d'urgence perçue, qui a également été mise en évidence dans le premier rapport sur l'*État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et dans le *Plan d'action mondial*.

6. Le Fonds concentre initialement ses efforts de régénération sur 22 des espèces cultivées indiquées à l'*Appendice I du Traité international*⁵. Des contacts sont maintenant pris avec les détenteurs des collections prioritaires identifiées, dans plus de 40 pays en développement, en vue d'un partenariat pour la régénération des entrées visées.

7. Étant donné que la diversité végétale ne sera pas entièrement couverte, ni donc assurée par le seul traitement des collections prioritaires identifiées, le Fonds prend contact avec chacun des 15 réseaux régionaux de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) afin de proposer des projets pour l'identification et la régénération de la diversité non couverte conservée dans d'autres collections. Des partenariats avec les réseaux régionaux permettront de couvrir tous les pays en développement.

8. Le Fonds prévoit d'investir dans ce processus plus de 3,75 millions de dollars EU, dans les pays en développement. Cette initiative devrait aboutir à la régénération de plus de 165 000 entrées menacées en quatre ans.

IV. DUPLICATION DE SÉCURITÉ

9. Le Fonds fiduciaire a passé un accord tripartite avec le Gouvernement norvégien et la Banque nordique de génétique, pour la gestion, l'exploitation et le financement du dépôt international de semences de Svalbard. L'an dernier, le Fonds a apporté un soutien technique et organisationnel à ce dépôt. L'accord tripartite prévoit un financement de la part du Fonds pour les activités courantes.

10. Le Fonds finance le conditionnement et l'expédition vers Svalbard des collections détenues en fiducie par les Centres du GCRAI au titre d'accords avec l'Organe directeur du Traité international, et il apportera un soutien similaire aux collections prioritaires détenues dans les pays en développement et dont il est question plus haut, ainsi qu'au matériel régénéré par le biais des réseaux régionaux.

V. SYSTÈMES D'INFORMATION

11. Le Fonds fiduciaire appuiera l'élaboration de deux systèmes d'information, l'un à appliquer au niveau des instituts pour améliorer la gestion des collections, et l'autre à l'échelle mondiale pour faciliter et renforcer le flux des ressources génétiques et des informations connexes en conformité avec le Traité international.

12. Le Fonds passe actuellement un contrat pour la mise au point d'un nouveau logiciel de gestion des banques de gènes, qui devrait être basé sur un programme logiciel très complet déjà existant. La nouvelle version pourra toutefois tourner sur une plate-forme d'ordinateurs personnels, sans redevances d'utilisation. Le système sera fourni gratuitement et en différentes langues. Une formation sera dispensée à titre individuel ou en réseaux, dans la mesure du possible, aux pays en développement souhaitant installer le système.

13. Le Fonds contribuera également à l'élaboration d'un *Système d'information mondial sur les entrées*. Les banques de gènes nationales et autres pourront s'y rattacher volontairement et offrir ainsi aux phylogénéticiens et aux chercheurs la possibilité de chercher au niveau mondial des entrées et des caractères intéressants. Ce système devrait permettre de promouvoir les

⁵ Banane, orge, haricot, fruit de l'arbre à pain, manioc, pois chiche, noix de coco, niébé (*Vigna sp.*), fève, millet éléusine, gesse (*Lathyrus*), maïs, principales aracées (par exemple, taro, colacase), lentille, millet à chandelle, pois cajan, pomme de terre, riz, sorgho, patate douce, blé, igname.

dispositions du Traité concernant l'accès et le partage des avantages en rendant les entrées plus visibles et faciles à identifier.

14. La valeur des systèmes d'information est fonction des informations qui y sont introduites. En juillet 2007, le Fonds a annoncé un *Concours pour la valorisation de la diversité végétale*, visant à permettre aux chercheurs et à d'autres utilisateurs de filtrer les collections sur la base de caractéristiques importantes et à rendre publique l'information ainsi obtenue. La priorité sera donnée à la sélection des caractères les plus importants pour les pauvres, en particulier dans le contexte des changements climatiques. Le Fonds prévoit de financer la sélection d'au moins 50 collections dans les trois prochaines années.

VI. RECHERCHE

15. En règle générale, le Fonds fiduciaire ne constituera pas une source de financement de la recherche. La conservation *ex situ* à long terme de certaines espèces cultivées est toutefois difficile pour des raisons techniques, tandis que la conservation *in situ* expose ces collections à des risques et rend difficile la distribution du matériel génétique en raison des restrictions phytosanitaires. Des exemples de ces cultures sont notamment la patate douce, l'igname, la noix de coco, le fruit de l'arbre à pain et les principales aracées, qui figurent toutes parmi les espèces cultivées de l'*Appendice I* du Traité. Le Fonds a l'intention de financer la recherche fondamentale sur l'une ou plusieurs de ces plantes pour la mise au point de techniques de cryoconservation robustes.

VII. CONSERVATION À LONG TERME ET DISPONIBILITÉ DE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE

16. La mission principale du Fonds fiduciaire est de garantir la conservation à long terme et la disponibilité de la diversité végétale.

17. Le premier accord de subvention prévoyant un soutien périodique à une collection a été conclu à la fin de 2006 avec l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI). L'IRRI détient en fiducie, au titre d'un accord avec l'Organe directeur, la collection de riz la plus importante, la plus variée et la plus utilisée du monde. L'IRRI et le Fonds fiduciaire ont tous deux mis de côté des fonds dont le revenu permet à la banque de gènes de l'Institut de maintenir dans le temps son niveau actuel de financement et d'opérations. Il s'agit d'un accord historique, qui assure la stabilité et la sécurité de la principale collection de celle qui est manifestement l'espèce cultivée la plus importante du monde aux fins de la sécurité alimentaire.

VIII. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

18. Le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a tenu sa première réunion à Rome, en avril 2007. L'Ambassadeur Fernando Gerbasi, président du Groupe intérimaire d'experts éminents, a ouvert la session, passant la gouvernance du Fonds aux nouveaux membres désignés du Conseil qui ont élu Margaret Catley-Carlson à la présidence et Wangari Maathai à la vice-présidence.

19. Le Conseil d'administration tient à rendre hommage aux membres du Groupe d'experts pour avoir si bien guidé et servi la création du Fonds et à les remercier pour avoir permis une transition sans heurt vers la structure de gouvernance actuelle. Il tient aussi à souligner la coopération, l'assistance et les nombreuses contributions apportées par la FAO et Bioversity

International à la fondation et au fonctionnement du Fonds. Il remercie également les 25 pays qui ont officiellement adopté ou ratifié l'Accord portant création du Fonds⁶.

20. Des contributions à la dotation du Fonds pour environ 94 millions de dollars EU ont maintenant été annoncées (dont 39,7 millions de dollars EU déjà reçus et investis), et un total de 134 millions de dollars EU (y compris le montant des contributions annoncées) a été mobilisé. Le plan d'activités du Fonds prévoit un prélèvement annuel de 4,5 pour cent des fonds. Les revenus d'investissement ont été bons, confortablement supérieurs aux prélèvements. Néanmoins, de nouvelles contributions importantes seront nécessaires pour que le Fonds puisse atteindre son objectif d'assurer la conservation du fondement biologique de l'agriculture et la sécurité alimentaire future.

21. Seize pays (développés et en développement) ainsi qu'un certain nombre de fondations, d'associations et de sociétés, ont apporté des fonds et adhéré au Conseil des donateurs du Fonds fiduciaire. Le Conseil, qui se réunit chaque année, assure un contrôle financier et donne des avis sur ces questions au Conseil d'administration. Par ailleurs, un certain nombre de particuliers ont versé des contributions au Fonds.

22. On trouvera d'autres renseignements concernant la stratégie, les programmes et les finances du Fonds fiduciaire à l'adresse: <http://www.croptrust.org>.

23. Enfin, le Conseil d'administration voudrait saisir l'occasion de son *premier Rapport à l'Organe directeur du Traité international* pour réaffirmer son engagement à la mission du Fonds fiduciaire telle qu'indiquée dans l'Acte constitutif, et à l'*Accord régissant les relations* entre le Fonds et l'Organe directeur du Traité international, conclu à Madrid. Le Conseil d'administration, dont quatre des membres ont été directement désignés par l'Organe directeur, tient à poursuivre et à renforcer les relations constructives et de collaboration qui existent déjà entre le Fonds et l'Organe directeur.

24. Présenté par le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le 13 août 2007.

Membres:

-Mme Margaret Catley-Carlson (Présidente)

Présidente du Partenariat mondial pour l'eau⁷

-Mme Wangari Maathai (Vice-Présidente)

Lauréate du Prix Nobel de la paix

Membre du Parlement (Kenya)

-M. Lewis Coleman (Président du Comité des finances et des investissements)

Président et chef de la Direction financière de DreamWorks Animation

Directeur de la Northrop Grumman Corporation

-Sir Peter Crane

Professeur à la John & Marion Sullivan University de l'Université de Chicago.

-Ambassadeur Jorio Dauster

Président du Conseil d'administration de Brasil Ecodiesel

⁶ Par ordre de ratification: Égypte, Cap-Vert, Jordanie, Togo, Maroc, Syrie, Samoa, Éthiopie, Tonga, Pérou, Mali, Équateur, Colombie, Suède, Maurice, Serbie et Monténégro, Cameroun, Cambodge, Pakistan, Roumanie, Ouganda, Kenya, Australie, Ghana, Inde.

⁷ L'appartenance à une organisation est indiquée à des fins d'identification seulement.

-M. Adel El-Beltagy

Président du Forum mondial de la recherche agricole (FMRA)

Professeur à la faculté d'agriculture de l'Université Ain Shams

-M. Cary Fowler

Secrétaire exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

-M. John Lovett

Président du Centre de recherche coopérative pour la biosécurité végétale nationale (Australie)

-M. José María Sumpsi Viñas

Sous-Directeur général du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO

-M. Karl Erik Olsson

Exploitant agricole

-M. Mangala Rai

Secrétaire du Département indien pour la recherche et l'éducation agricoles (DARE)

Directeur général du Conseil de l'Inde pour la recherche agricole (ICAR)